


COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourmureau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-140

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 
ID : 069-246900740-20221207-CC_2022_140-DE

L'an deux mille vingt-deux
Le sept décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	27
Votes	35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Marilyn SEON, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Pascal OUTREBON, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Olivier BIAGGI donne procuration à Marilyn SEON
Caroline DOMPNIER DU CASTEL donne procuration à Jean-Pierre CID
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Anik BLANC donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Pascale DANIEL donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Christèle CROZIER donne procuration à Christian FROMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie DEVAUX

PETITE ENFANCE

**Election des membres
de la Commission de
DSP**

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu l'information au Comité Technique en sa séance du 27 septembre 2022,

Vu la délibération n° CC-2022-126 du 18 octobre 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion des crèches communautaires,

Vu la délibération n° CC-2022-127 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 fixant les modalités de dépôt des listes pour la constitution de la commission de Délégation de Service Public comme suit : les listes devront être déposées au siège de la Communauté de Communes le 29 novembre 2022 au plus tard,

Considérant l'unique liste présentée au suffrage du Conseil Communautaire dans les délais impartis,

Il est rappelé que cette Commission est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, plus le Président de la Communauté de Communes (ou son représentant), qui est Président de droit, et désignée en son sein par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En outre, le comptable de la Collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence auront vocation à siéger avec voix consultative.

Une liste unique est présentée :

Membres titulaires	Membres suppléants
Olivier BIAGGI	Pascale CHAPOT
Françoise TRIBOLLET	Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Yves GOUGNE	Magali BACLE
Véronique MERLE	Jean-Luc BONNAFOUS
Denis LANCHON	Pascale DANIEL

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

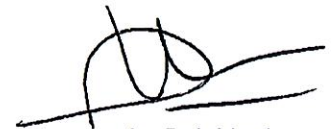
Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

La liste ayant obtenu 35 voix, sont déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Olivier BIAGGI	Pascale CHAPOT
Françoise TRIBOLLET	Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Yves GOUGNE	Magali BACLE
Véronique MERLE	Jean-Luc BONNAFOUS
Denis LANCHON	Pascale DANIEL

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

